

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

| | | | |
|----------------|--------|-------|------------------|
| Département(s) | DSJS | Date | 19 novembre 2024 |
| Numéro | 24.209 | Heure | |

| | |
|---|---|
| Auteur-e(-s) : Commission Accueil des enfants (LAE3) | Lié à (facultatif) : ad 24.005 CE |
| Titre : Pour une meilleure répartition de l'accueil pré- et parascolaire sur le territoire cantonal | |
| Contenu : Le Conseil d'État est prié d'élaborer un bref rapport annuel à la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE3). Il devra notamment comporter des chiffres illustrant l'évolution des taux de couverture dans les structures pré- et parascolaires pour chaque commune du canton. Le rapport traitera notamment des disparités constatées entre les régions, notamment entre les pôles urbains, et proposera des pistes pour les atténuer. | |
| Développement (obligatoire) : La révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) prévoit une augmentation du taux de couverture cantonal en matière d'accueil extrafamilial. L'objectif qui sera défini dans la loi repose toutefois sur une moyenne cantonale et ne permet pas d'apprécier les disparités régionales effectives. Lors des travaux de la commission Accueil des enfants (LAE3), il a été établi que les besoins mais aussi les taux de couverture étaient très différents selon les communes du canton. Il a également été admis qu'une loi-cadre ne pouvait, dans l'absolu, pas contraindre les différentes communes à atteindre un taux de couverture minimal. Il nous paraît donc important de connaître les effets concrets de cette loi sur les différents taux de couverture dans les communes, afin de pouvoir éventuellement agir dans les différents Conseils généraux. Ce postulat doit permettre de tenir compte de ces éléments et de limiter les écarts existants entre les différentes régions du canton. | |
| Demande d'urgence : NON | |

| | | |
|--|--|--|
| Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Mary-Claude Fallet, présidente de la commission Accueil des enfants (LAE3) | | |
| Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) : | Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) : | Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) : |
| | | |